733

COUP D'OEIL

SUR L'INDUSTRIE

AGRICOLE ET MANUFACTURIÈRE

DU ROYAUME DE NAPLES;

PAR J. MILLENET.

L'Agriculture se perfectionne sous l'heureuse influence de l'industrie manufacturière.

NAPLES,
DE L'IMPRIMERIE ET PAPETERIE DU FIBRÈNE
Place Saint Dominique Majeur, N.° 3.

1832.

Digitized by Google

INTRODUCTION.

Je suis partisan du système qui proclame la liberté du Commerce, système essentiellement préconisé par les nations industrielles, riches des progrès de la civilisation, et plus encore de l'absence chez elles de ressources réelles; mais je crois pourtant devoir admettre des exceptions en faveur des pays qui n'entendent pas reconnaître la dépendance absolue de ces mêmes nations, trop favorisées par les circonstances, puisqu'il s'agit souvent dans le produit de leurs manufactures d'une main-d'œuvre qui décuple la valeur de la matière première.

Le royaume de Naples fournit à l'étranger un cantare de laine ne valant que quarante ducats, et le royaume de Naples reçoit à son tour de l'étranger, ce même cantare de laine, converti en draps, qui en vaut quatre

cents. Il est évident que la proportion n'existe plus, et qu'il est urgent d'établir une compensation.

Le but du financier napolitain, en élevant le tarif, n'a point été celui d'empiéter sur les droits des nations dont je viens de parler; droits qui semblent consacrés par la nature même de leur position : mais, s'il a compris qu'on ne peut être à la fois éminemment agricole et manufacturier, il n'a pas oublié non plus qu'on peut être l'un et l'autre sans pour cela aspirer à trouver des débouchés au-delà de ses propres limites ou à repousser toute production étrangère.

Par ses richesses territoriales le royaume de Naples pouvait dans un temps suffire à des besoins que la civilisation n'avait pas encore accrus ni multipliés; mais, aussitôt que ces besoins se manifestèrent, il se vit contraint de chercher un appui dans sa propre industrie; et cela avec d'autant plus de raison, que ses productions territoriales perdaient chaque jour de leur valeur.

Au surplus le système d'une liberté de commerce absolue n'est encore qu'une utopie, dont la réalisation dépend de la situation financière de chaque gouvernement. Or quel est le gouvernement aujourd'hui qui, outre son budget administratif, n'a pas une dette à payer? L'impôt direct déjà si élevé partout, ne pouvant suffire à l'acquittement des nouvelles obligations, il fallut se créer des ressources qu'on ne sut trouver que dans une surtaxe réciproque, et l'on est allé même plus loin par l'adoption de mesures presque prohibitives. C'est ainsi que les blés étrangers sont repoussés de l'Angleterre et de la France, ou n'y sont admis que dans le cas extrême d'une disette, qui, en faisant hausser le prix de la denrée indigène, réduit simultanément le droit d'entrée de la denrée exotique. C'est ainsi que les huiles ne sont importées en France qu'en payant un droit de soixante pour cent, et que les laines y sont assujéties à une taxe de trente pour cent. Mais, dans ce conflit de représailles, les peuples agricoles finissent

par ajouter des richesses factices à celles qu'ils tiennent de la nature, et cela au détriment des pays essentiellement manufacturiers; c'est une véritable conquête qu'ils font sur ces derniers. En apprenant aux peuples agricoles qu'il est plus facile de fabriquer une pièce d'étoffe dans le midi, que d'élever dans le Nord des vers à soie, ou d'y faire croître des oliviers, c'est leur donner la mesure de leurs forces et partant de leur supériorité.

Je ne vois pas d'ailleurs, sans étonnement, les peuples dénigrer le système qui les a portés à l'apogée de la perfection. En Angleterre le système prohibitif le plus sévère a précédé celui de la liberté du commerce qu'elle peut adopter aujourd'hui impunément, puisqu'elle a peu de concurrence à redouter. Au reste cette liberté de commerce, ainsi que je l'ai déjà dit, n'est point exclusive en Angleterre; elle consiste plus en démonstrations qu'en faits. Il est aussi une foule de produits manufacturés étrangers qu'elle n'admet que grevés d'un droit fort élevé. Les soieries, par exemple,

y sont taxées trente pour cent, et beaucoup d'autres articles dans la même proportion.

L'Angleterre s'efforce donc de préconiser insidieusement un principe qu'elle est loin de suivre elle-même strictement, et qui, adopté sans exception, deviendrait fatal aux nations qui se borneraient par là à l'exploitation pure et simple de leurs ressources naturelles, devenues désormais insuffisantes par les progrès de la civilisation et des lumières, qui ont donné naissance à une foule de besoins factices, bien plus coûteux à satisfaire, et presqu'aussi impérieux que les besoins réels.

Je sais que la concurrence provoque l'émulation et que ce puissant moteur pousse les hommes vers la perfection; mais où il y a une grande inégalité de forces, ce n'est plus concourir c'est écraser ; et c'est précisément la position du royaume de Naples à l'égard de l'Angleterre et de la France. Il est donc évident que les lois économiques et politiques qui régissent les nations, dont l'industrie est perfectionnée, ne peuvent s'appliquer, sans modi-

fications, aux nations chez qui cette i
est encore naissante.

Le but du financier napolitain, en
tant le tarif fut encore de mettre en
la main-d'œuvre, qui est beaucoup pl
à Naples qu'en Suisse, en Belgique, e
et même en Angleterre, où un grand
de bras sont inutilisés par l'emploi
chines.

La nature, dans le Royaume de
été si prodigue de ses dons qu'on n
citer l'exemple de la perte totale d'un
Lorsque la disette vint désoler en
grande partie de l'Europe, le royaum
ples, qui fut visité par ce fléau, put, en
sorte, se suffire à lui-même, ou du
n'aurait pas eu recours aux grains d
si les prix élevés des autres marchés
diterranée n'eussent provoqué des
tions considérables en blé de la précé
colte. Ces exportations épuisèrent le
de la Pouille dans un moment où, tro
les apparences, on s'attendait à des

Digitized by Google

fertiles. En rappelant une telle circonstance, mon but est de faire remarquer qu'à cette époque la main-d'œuvre avait considérablement diminué à Naples.

Je me souviens qu'un négociant, chargé en province de l'expédition de plusieurs navires, dut employer des portefaix et des emballeurs. Ces manœuvres, pendant la cherté du pain, venaient s'offrir d'eux-mêmes en demandant du travail à raison de vingt grains par jour; mais aussitôt que l'approche de la récolte de 1817 fit baisser le prix du pain, ce négociant se vit obligé d'élever successivement le prix de la journée jusqu'à soixante grains; et, malgré cette augmentation de salaire, il manquait d'ouvriers.

La main-d'œuvre s'élève donc à Naples en raison directe de la baisse des denrées; conséquence naturelle de la position et du caractère de l'ouvrier napolitain, qui mesure toujours l'étendue de ses travaux sur celle de ses besoins. Vingt grains par jour, quelle que soit la cherté des vivres, lui suffisent, mais lorsque

les vivres sont abondans, le prix en est ordinairement si bas, que soixante grains peuvent le nourrir pendant six jours au moins, de sorte qu'il y a là pour lui cinq jours de repos, qu'il passe volontiers *nel dolce far niente* (1).

On comprend que si les besoins de la classe ouvrière sont aussi bornés à Naples, c'est qu'elle n'est jamais avertie par les frimats de la nécessité de se couvrir plus chaudement et d'accumuler des provisions de bois pour se chauffer, et des denrées pour se nourrir. Dans les pays, je ne dirai pas froids, mais moins méridionaux que celui de Naples, la terre, qui se cache en hiver aux yeux des hommes, n'est jamais plus belle à Naples. Le gazon,

(1) Je dois convenir que cette position a changé, et j'en trouve une preuve irrécusable dans les progrès mêmes de l'industrie. Mais, si le coût de la main d'œuvre a diminué à Naples, le temps consacré au travail a peu varié. En Suisse, en Angleterre et en Belgique la journée est de 12 à 14 heures; tandis qu'à Naples l'ouvrier travaille tout au plus 8 à 9 heures par jour. Il résulte donc, qu'à égalité de salaire, le produit du travail à Naples est moindre d'un tiers et au-delà que dans les pays dont je viens de parler.

brûlé par l'ardeur de l'été, y étale, dans cette saison, toute sa verdoyante parure, et si les arbres s'y dépouillent de leurs feuilles, c'est que tout doit mourir pour renaître dans la nature. Les vents du sud, qui règnent constamment à Naples, y rendent les hivers pluvieux : c'est le seul inconvénient de cette belle contrée, séjour de la mollesse et du bonheur. Lorsque parfois le vent du nord s'y fait sentir, sa durée est tout au plus de cinq à six jours: une douce température succède bientôt à l'intensité d'un froid, qui ne descend jamais au-dessous de zéro ; et Naples nous offre alors, dans les mois les plus rigoureux, l'aspect délicieux des beaux jours du printemps.

J'espère que le tableau, quoiqu'imparfait, que je vais tracer de l'industrie napolitaine, pourra mettre mes lecteurs dans le cas d'apprécier ce qu'ont fait nos fabricans pendant le court espace de six ans. Indépendamment des obstacles que je signalerai, ces fabricans avaient à vaincre le préjugé qui s'opposait à la juste appréciation des produits manufactu-

rés du pays. Habitué à faire usage des tissus étrangers, le Napolitain dédaignait le produit national à égalité de valeur. Ce préjugé, grâce à la persévérance des fabricans, s'affaiblit chaque jour: il est peu de Napolitains, même dans les classes élevées, qui ne reconnaissent aujourd'hui dans leurs vêtemens quelques produits manufacturés nationaux, dont l'usage devient plus important à mesure que nous descendons vers les classes inférieures. Enfin je puis dire que l'élan est donné et que tout annonce une marche progressive. J'en trouve la plus sûre des garanties dans le gouvernement paternel et éclairé de Sa Majesté, ainsi que dans l'administration financière, à qui le pays est redevable des mesures qui ont opéré de si heureux changemens dans notre système industriel.

La double circonstance de la surtaxe des importations, publiée en 1824, et de la mise en régie des douanes (ayant pour but de réprimer la contrebande, devenue plus attrayante par l'élévation des droits), ont eu des

effets incalculables. Outre la protection que trouve l'industrie nationale dans le nouveau tarif, l'entrée illicite des produits manufacturés étrangers n'entrave plus comme autrefois la marche du fabricant; elle ne frappe plus ses efforts de nullité, et on ne le voit plus condamné à une effrayante incertitude: fixé désormais sur l'avenir, l'espoir, qui est rentré dans son cœur, est déjà réalisé par un succès qui n'est plus douteux.

D'un autre côté la contrebande ne démoralise plus le négociant; elle n'enrichit plus des intrigans au détriment de l'honnête commerçant qui, exact observateur des lois et des règlemens de son pays, marche la tête haute dans le sentier de l'honneur et de la probité. Nous voyons par là les immenses avantages qui résultent du système actuel! L'industrie, le commerce et les finances en éprouvent les heureux effets. Les capitaux étrangers viennent vivifier les entreprises industrielles et commerciales du pays; et le propriétaire régnicole, sortant de sa vieille routine, n'entend

plus avec dédain le mot de fabrique : l'idée consolante que son pays tend à secouer le joug de la dépendance étrangère, vient dérider son front, et elle finit par l'engager à concourir, par ses propres moyens, à l'accomplissement d'un vœu qui est devenu général.

COUP D'ŒIL

SUR L'INDUSTRIE

AGRICOLE ET MANUFACTURIÈRE

DU ROYAUME DE NAPLES.

DES LAINES, DES COTONS ET DE LEURS TISSUS.

Le développement de l'industrie manufacturière, depuis la publication du nouveau tarif, a été tellement rapide et marqué, que plusieurs négocians ont dû tourner leurs vues vers l'intérieur du pays. Leurs magasins sont indistinctement garnis de tissus nationaux et de tissus étrangers. Dans les mêmes étalages où figurent les soieries façonnées de Lyon, se trouvent le velours, le satin, le gros de Naples, la marcelline etc. de S. Leucio et de Catania. Les draps des fabriques de Sora, de l'Isola et de Naples, assortissent les draps de qualités moyennes de la France et de la Belgique; et les tissus de coton de Piedimonte, de Scafati et d'Aldifredi se confondent avec ceux de Manchester et de la Suisse. Un grand nombre de ces derniers ont

Digitized by Google

même été remplacés tout-à-fait ; notam
ticles en blanc, dont la fabrication est
par des droits sagement répartis.

On peut donc considérer la fabricati
de coton comme une des branches d'i
plus importantes du royaume; et cela d'a
que le fabricant trouve dans la product
une matière première qui a de la réputa
la culture est susceptible d'un grand acc

A l'époque du système continental,
le royaume de Naples fournissaient à la
Suisse et à une partie de l'Allemagne le
cessaires à leur consommation. Le coton
comme tant d'autres articles, ne pouvar
que de temps à autre, et par le moyen
franchises, il fallut se créer des ressourc
placer les productions de l'autre hémi
ainsi que, outre le coton, on vit surgir
subrogés dont la nécessité n'avait pas
soupçonner l'existence. Ce qu'il y a de
c'est que plusieurs de ces subrogés, en q
dédaignés, lorsqu'ils étaient indispens
blent recherchés maintenant qu'ils sc
moins nécessaires. Étrange effet de l'habi
tout de l'esprit indépendant de l'homr
pousse souvent ce qu'il est contraint d'a

Digitized by Google

Le coton napolitain, qui est le produit d'une plante herbacée, est un peu court; mais il est soyeux et d'une blancheur parfaite. On distingue principalement celui de Castellamare, qui alimentait autrefois les fabriques du Haut-Rhin, de Lille, de S. Quentin et de Jouy.

Le royaume de Naples fournissait en 1808 quelques milliers de balles de coton, qui n'était estimé, à cette époque, que cent ducats le cantare. Ce prix, vu la rigueur du blocus, s'éleva successivement en 1812, jusqu'à deux cent dix ducats, et vers ce temps, on évaluait les exportations annuelles de coton à plus de trente mille balles. Si les choses étaient restées sur le pied où elles se trouvaient alors, on peut imaginer quel degré d'étendue la culture du coton aurait atteint. Il suffit de dire que les exportations de coton comblaient déjà le déficit que causait au pays la suspension des exportations d'huile par suite de l'interruption des communications maritimes. C'est sur quoi je reviendrai plus tard.

La chute du système continental, qui, par ses conséquences, bouleversa tous les rapports commerciaux, porta un coup funeste aux cotons de Naples et du Levant: nous les vîmes tomber en peu de temps au-dessous de leur première valeur; et la quantité de ce produit, sous l'influence des nouveaux débouchés,

s'accroissant en Amérique, au Bengale e
le coton, complètement délaissé, ne tar
rayé à Naples de la liste des exportation
dustrie manufacturière, dont la prosp
sur l'industrie agricole, devait relever pl
riche culture; et, en effet, par le stimula
sommation intérieure, on la voit se prop
veau dans les fertiles campagnes de la
bour, où le cultivateur commence à tr
de convenance à semer du coton que
d'autres céréales.

Les importations de coton filé angl
numéros fins, ne s'élevaient pas en 182
mille balles par an; aujourd'hui ces imp
passent déjà six mille balles: certes on n
ner une plus juste mesure des progrès
ques de tissus de coton.

Je ne calcule pas dans cette preuve
ve la consommation des cotons indigè
peut évaluer que d'une manière imparfai
qu'il y a de positif, c'est qu'il s'établit
filatures protégées par le droit de vingt
par cantare, dont le coton filé étrange
son entrée à Naples.

La fabrique de cotonnerie la plus an
plus importante du royaume de Naples,

Digitized by Google

Monsieur J. J. Egg de Piedimonte d'Aliffe. Après avoir fait d'immenses sacrifices, et sans jamais se décourager, cet estimable fabricant sut résister à la concurrence étrangère, jusqu'à la publication du dernier tarif. Aujourd'hui Monsieur Egg recueille le fruit de sa persévérance et de ses travaux. La fabrique de Piedimonte a pour émules celle de Messieurs Meyer et Zollingen de Scafati, et celle d'Aldifredi.

Ces établissemens ne le cèdent en rien aux fabriques les plus renommées de la France et de la Suisse. Il est peu d'étrangers qui, après avoir médité sur les ruines de l'ancienne magnificence romaine, n'aillent volontiers admirer à Piedimonte et à Scafati les bienfaits de la civilisation moderne d'un pays qu'on a toujours considéré comme anti-manufacturier.

Parmi les filatures importantes on distinguera bientôt celle que Messieurs Zublin, Vouviller et comp.e, fabricans Suisses, commandités par un de nos riches capitalistes napolitains, vont élever à *Ponte della Fratta*, dans la province de Salerne, position excellente offrant, sous tous les rapports, de grands avantages: outre que c'est une des provinces qui peuvent produire le plus de coton, le salernitain est naturellement industrieux; c'est lui qui, depuis un temps immémorial, fabrique des draps ordinaires pour la consommation des habitans de la campagne. Le fabri-

Digitized by Google

cant salernitain, prenant part, comme ce
vince de Naples et des Abruzzes, aux
res du tarif, contribuera bientôt avec ce
pousser une concurrence qui ne deviend
objet d'émulation. L'industrie, trop so
donnée entre les mains de l'ignorance, a
type étranger pour modèle, c'est pour
Monsieur Huskisson accueillir les soier
en Angleterre. Ce ministre judicieux, qu
tant blâmé par les fabricans Anglais, a
tard du plein succès de sa mesure et de
d'avoir rendu un service éminent à son

Plusieurs fabricans de drap du La
avaient des dépôts à Naples, ne pouvai
contre les produits de fabrique napoli
tamment contre les draps qui sortent d
blissemens de Mess.rs Sava, Zino, Mann
li, n'ont rien vu de mieux à faire q
dans le royaume leur industrie et leurs
ndustriels, de compétiteurs devenus fa
litains, prouvent la confiance que leur
tection du gouvernement; protection q
pas seulement dans les garanties génér
dans des facilités particulières, telles
tion de certains droits, et la jouissance
tes et commodes. On voit des monastè

et autres édifices publics, se transformer en nombreux ateliers, où l'homme, que le désœuvrement porte toujours au vice, trouve une occupation honnête et lucrative (1).

La draperie est pour le pays tout aussi avantageuse que la cotonnerie, puisque la laine de Pouille et de Basilicate a toujours été à Naples un objet d'exportation très-important. Ce produit est aujourd'hui heureusement absorbé par la consommation intérieure du royaume; je dirai plus, le fabricant, qui a perfec-

(1) Nous voyons même des forçats, misérables souvent plus dangereux à la société après l'expiation de leurs crimes qu'avant leur condamnation, retrouver dans des travaux utiles et soutenus l'amour de l'ordre et de l'humanité, et enfin renoncer à la carrière du vice qu'ils n'avaient embrassée que par désespoir, puisque c'est rarement par instinct que l'homme fait le mal, mais bien presque toujours, parce qu'il a la faiblesse de le croire utile à sa conservation personnelle. Sous ce point de vue la fabrique de M.r Sava, qui occupe un grand nombre de ces malheureux, nous offre, quoiqu'en petit, une heureuse imitation des maisons *pénitencières* des États-Unis d'Amérique et de Genève. Je veux bien croire, cependant, que l'existence du système que je préconise ici, n'ait pas même été soupçonnée de ceux qui paraîtraient avoir eu l'intention calculée d'un rapprochement; mais on m'accordera du moins que c'est une inspiration naturelle qui vient combattre victorieusement l'opinion erronée et malheureuse de quelques législateurs qui s'occupent davantage des moyens de punir, que des moyens de corriger; comme s'il ne valait pas mieux corriger les méchans sans les punir, que de les punir sans les corriger.

tionné son mode de fabrication et qui se voit encouragé à donner plus d'étendue à ses travaux, est contraint de recourir aux laines étrangères (grevées d'un droit d'entrée de neuf ducats par cantare) attendu que celles provenant des troupeaux de S. M. ne suffisent plus au besoin toujours croissant des laines de qualité superfine.

Les propriétaires ne manqueront pas sans doute de multiplier et d'améliorer leurs troupeaux, car il serait douloureux que le fabricant napolitain dût employer des laines exotiques, tandis que le pays possède tous les élémens de prospérité pour cette branche d'industrie agricole, c'est-à-dire le climat, les pâturages et les eaux; et ce pays, s'il le fallait, pourrait y ajouter les prairies artificielles (1).

---

(1) Ma réflexion à l'égard du climat, en la rapportant à l'homme, peut manquer de justesse, puisque c'est ce même climat qui le rend plus ou moins indolent. Protégé par la nature, il en abuse en négligeant le travail et en manquant de prévoyance, disposition moins nécessaire, sans doute, que dans les climats plus rudes, où les soins et l'activité de l'homme, en suppléant à ce que la nature lui refuse, obtiennent souvent des résultats qui semblent déterminer la supériorité des peuples du nord sur ceux du midi; supériorité artificielle, car si les hommes en rétrogradant dans les lumières et dans la civilisation, venaient à se rapprocher de l'état de nature, il ne serait pas douteux que les peuples méridionaux ne fussent les mieux partagés; mais, à moins d'un bouleversement inattendu sur la surface du globe, une telle réaction n'est point admissible. Bien loin de là, tout porte à croire que

Je ne puis donc m'empêcher de déplorer l'incurie du propriétaire de la Pouille et de la Basilicate, qui a persévéré jusqu'à présent dans son système routinier, pendant que tout marche et se perfectionne dans le monde commercial, agricole et manufacturier. Je conçois qu'il est plus facile d'ensemencer un champ de coton que d'élever un troupeau de mérinos dans toute sa pureté; mais, malgré la propagation de ces mérinos en Europe et les droits presque prohibitifs dont la laine a été frappée à son entrée en France, cet article n'a jamais été, comme le coton, avant le développement de l'industrie manufacturière du royaume, un objet d'exportation assez déprécié pour que nos propriétaires jetassent le manche après la cognée.

Je dois pourtant rendre hommage à Mons.r le Prince de Butera et à Mons.r François de Meis, de Valloscura, en Abruzze. Le Prince de Butera a été le premier, comme particulier, à introduire des mérinos dans le royaume, ou, pour mieux dire, il en acheta à Naples un troupeau que Mons.r J. Wallner de Ge-

---

chez l'homme la science et les innovations sont encore au berceau, et que les siècles qui vont suivre seront marqués par des découvertes en tous genres, qui le porteront dans une sphère de connaissances à laquelle on ne saurait assigner de limites.

nève fit venir, sans préalablement s'en ét
vente, mais dans le but d'ouvrir à nos p
une nouvelle source de richesses. Ce tr
débarqua au *Vasto*, traversa les Abru
n'excita qu'une froide curiosité. Mons.r
l'hospitalité duquel Mons.r Wallner du
vation de son troupeau, en le recueill
bergeries, fut le seul qui saisit cette oc
commettre à Mons.r Wallner quelques c
bêtes destinées à améliorer son troupea
indigènes. Ce propriétaire qui est instr
dans les sciences d'économie rurale et
présidant lui-même au gouvernement d
a obtenu des résultats qui surpassent
M.r de Meis calcule qu'il aura dans
moyennant le service d'une cinquantain
mérinos, un troupeau de dix mille mé
et il vend déjà sa laine aux fabricans du
rante pour cent de plus par cantare
provenant des moutons indigènes. Je com
pour atteindre le but que se propose Mo
il faut comme lui vouer les plus grand
troupeaux, afin de ne pas en intervertir
gressif d'amélioration; mais de quels
soins ne sont-ils pas couronnés ?

Espérons que Mons.r de Meis, qui offre

Digitized by Google

patriotes étonnés des résultats aussi frappans et aussi persuasifs, trouvera des imitateurs.

J'apprends qu'un des plus respectables industriels de France, celui dont le nom seul est un éloge (Monsieur Ternaux) se dispose à monter une fabrique de draps à Solmona, dans les Abruzzes, et qu'il a de plus l'intention d'y introduire des mérinos. Ce sera, en fait de trophées industriels, la plus belle conquête dont le royaume de Naples pourra se glorifier. L'établissement de Monsieur Ternaux, en faveur duquel on a désigné des locaux que le gouvernement, selon sa coutume, s'est empressé d'accorder, réunira tout ce qui peut concourir à un résultat avantageux; non point tant sous le rapport particulier, que sous celui de la noble émulation qu'il fera naître parmi nos fabricans: ceux-ci déjà encouragés par des circonstances favorables, redoubleront d'efforts pour égaler celui qu'ils considéreront, non comme un concurrent, mais comme leur protecteur et leur maître.

.....

DES SOIES ET DE LEURS TISSUS.

Les lois particulières et fort sages qui régissent S. Leucio, ont fait de cet établissement une petite colonie détachée du reste de la nation. C'est une école industrielle d'où sortent des hommes d'un caractère doux et laborieux qui, après avoir atteint le degré de connaissances nécessaires à un bon fabricant, s'établissent à leur tour, mettent à profit leurs talens, et utilisent les capitaux oisifs de nos riches propriétaires. Tel a été le but de cet établissement, but noble et louable, digne de son illustre fondateur. Quand un peuple par l'effet des évènemens ou par son caractère indolent, semble combattre et repousser les heureuses innovations qui peuvent le placer à la hauteur des circonstances, on aime à voir le Souverain vaincre lui-même des obstacles qui paraissaient insurmontables, et, par son exemple, contraindre ses sujets à connaître leurs véritables intérêts. Un tel prince laisse, selon moi, un monument de gloire et de reconnaissance bien plus honorable et aussi durable que les brillans souvenirs d'une renommée obtenue par de sanglans succès.

Il est reconnu que tout établissement, fondé par

une munificence royale, ne peut avoir la direction économique d'un établissement particulier; mais, grâce aux soins et aux lumières de Mons.r le commandeur Sancio, administrateur des sites royaux de Caserte, les résultas de la fabrique de S. Leucio ont été assez satisfaisans pour engager Sa Majesté le Roi, son auguste protecteur, à lui donner un plus grand développement.

Les changemens opérés dans le système de fabrication, tant pour ce qui concerne les tissus que pour les procédés de la teinture, ont donné aux étoffes unies de S. Leucio une telle réputation que nos élégantes les préfèrent, à égalité de prix, à celles de Lyon, qui n'ont pas la même consistance : conséquence naturelle du mode économique adopté par les fabricans français dont le but est de produire beaucoup d'étoffe avec peu de matière. C'est en quoi ces ingénieux fabricans se distinguent; et, avec le goût exquis qui préside à leurs travaux, c'est ce qui leur assigne le premier rang dans ce genre de fabrication, qui semble être identique à leur caractère. La préférence que nos consommateurs accordent aux étoffes de S. Leucio est encore justifiée par la qualité intrinsèque de la soie, qui est d'un lustre admirable, dû à la pureté de l'air et à l'eau de Caserte; car ce noble article prend la teinte du climat qui le produit.

Si je parle essentiellement de cet établissement royal, c'est que je le considère comme le type des nombreuses fabriques de soieries du royaume : plusieurs de ces fabriques sont devenues les émules de S. Leucio, et notamment celles de Catania en Sicile, dont les dépôts forment un des ornemens de la belle rue de Tolède.

Parmi nos industriels on peut citer Mons.r N. Fenizio comme un de ceux qui méritent le plus d'éloges. C'était à Mons.r Fenizio qu'il était réservé d'introduire d'heureux changemens dans la filature et la préparation des soies à coudre, et de porter ce genre d'industrie à son plus haut degré de perfection. Les étoffes de laine, de coton et de soie, qui se fabriquent à Naples, remplacent dans leurs qualités respectives les étoffes que nous recevons du dehors ; mais, quant à la soie à coudre, c'est un objet d'exportation, qui ne saurait craindre aucune concurrence étrangère : c'est un article qui est d'une importance réelle pour le royaume de Naples, et sur lequel je ne puis assez engager nos fabricans à porter leur attention ; je les invite surtout à suivre les traces de Mons.r Fenizio, dont les travaux ne peuvent suffire aux demandes multipliées qui lui viennent de toutes parts, et principalement des États-Unis de l'Amérique et du Brésil.

Nous possédons une matière première très-estimée

pour la fabrication des soies à coudre; elle est tenace et d'un beau lustre : qualités inhérentes aux soies de Calabre que cette province doit à son climat et à la feuille de mûrier, qui est plus substantielle que celle des environs de Naples. La soie de Calabre, dont une grande partie est encore filée selon l'ancienne méthode, devait soutenir en France la concurrence des soies du Levant: mais aujourd'hui le royaume de Naples exporte manufacturée cette même soie qu'il donnait autrefois en grège à un prix qui diminuait tous les jours.

La soie, comme matière grège, sans compter la consommation qu'on en fait dans le pays, est pour le royaume de Naples une source inépuisable de richesses. Il suffit de dire qu'on fait à Naples deux récoltes de cocons par an; et cela sans les secours de l' art et les soins particuliers que, dans les pays moins chauds, on est obligé de prodiguer aux vers à soie. D'après un tableau rédigé par Mons. J.h de Welz, négociant distingué de Milan, il résulte que les exportations de soie du royaume Lombard-Vénitien s'élèvent à la somme annuelle de quatre-vingt millions de francs. Quand on réfléchit à la position topographique du royaume de Naples, comparée à celle de la Lombardie, où le cultivateur n'est jamais sûr de sa récolte, on peut se former une idée de la masse énorme de

soie qu'il peut fournir tant à sa propre consommation, qu'à la consommation étrangère.

Il existait autrefois des règlemens qui protégeaient la filature des soies; mais les procédés étaient vicieux: on se servait d'un tour dont le diamètre n'était rien moins que de cinq pieds, et la soie la plus fine, si l'on en excepte celle de S. Lencio, était de 9|10 cocons et même plus. Cette soie, appelée casale, est presque disparue aujourd'hui du commerce napolitain.

Depuis les progrès que l'industrie a faits à Naples dans tous les genres, la filature des soies s'y est tellement perfectionnée, que les belles royales napolitaines de 4|5 cocons, se vendent à Londres et à Lyon à un prix aussi élevé que les soies lombardes du même titre. Si leur qualité laisse quelquefois à désirer, c'est qu'une grande partie de cette industrie, encore naissante à Naples, est entre les mains d'une foule de petits fileurs, pour la plupart, paysans ignorans, qui ne se doutent peut-être pas que le cocon qu'ils dévident doit se convertir en une brillante étoffe; mais il est des filatures d'élite, dirigée par des hommes intelligens, dont les produits peuvent se comparer avec les plus renommés de la Haute-Italie. Je citerai principalement les filatures de Mess.rs Barbera à Caserte, La Prea, Gargiullo à la Barra, et Jaccarino

à Portici. Ces filatures sont les rivales de S. Leucio, qui conserve cependant sa primauté, parce que cet établissement réunit sous le même toit le moulinage et le tissage, régulateurs où viennent éclore tous les défauts de la matière première, qui échappent souvent à l'œil le plus exercé.

Je puis dire que la branche des soies gagne chaque année dans le royaume de Naples en quantité et en qualité, et, sous ce dernier rapport, cela a lieu d'une manière si frappante, qu'on ne peut plus douter des développemens et des améliorations dont elle est reconnue susceptible.

Je comprends que la conséquence inévitable de l'augmentation d'un produit quelconque est une diminution de prix; mais quelle que soit cette diminution, le résultat ne laissera pas que d'être d'un avantage immense pour le pays, car il lui sera toujours moins profitable de ne produire qu'une livre de soie valant trente carlins, que d'en produire trois ne valant que vingt carlins. Au surplus, si les prix de toutes les marchandises ont baissé et baissent encore, la matière grège des soies n'a pas suivi ce mouvement rétrograde, du moins dans la même proportion. L'augmentation en quantité des matières grèges de coton et de laine, ajoutée à l'économie de la main-d'œuvre, est, il faut le croire, le motif de la

baisse constante des étoffes qui en proviennent. Les soieries, qui participent aussi aux moyens économiques de fabrication, adoptés depuis quelque temps, n'ont pas été exemptes de baisse; mais cette baisse à été proportionnellement moins sensible sur la matière première; elle n'a fait, au contraire, qu'en accroître la consommation: le luxe s'adresse de préférence à la soierie par la dégradation du coût des étoffes de laine et de coton, qui en ont éloigné beaucoup de consommateurs depuis qu'ils peuvent, à un prix modique, se procurer une étoffe de soie.

Le royaume de Naples aura fait un grand pas, lorsque tout en exportant la matière première il repoussera totalement cette même matière fabriquée, qu'il reçoit encore à grands frais de l'étranger, bien que dans une moindre quantité qu'autrefois; car, ainsi que je l'ai déjà démontré, ses progrès dans cette branche d'industrie ont été aussi rapides qu'heureux.

Les principaux débouchés de l'Italie, pour la soie grège, sont l'Angleterre, l'Allemagne, la Suisse et la Russie. Il y a une douzaine d'années que la France était encore tributaire absolue de notre péninsule pour les soies; mais la culture du mûrier s'étant considérablement accrue dans ce pays, quoique l'exportation des soies indigènes y soit défendue, la France n'est plus devenue qu'un débouché éventuel pour l'Italie.

A l'exception de quelques organsins que lui fournit le Piémont, dont il paraît qu'elle ne peut se passer, la France n'a plus guères recours aux soies exotiques, que dans le cas d'une mauvaise récolte; aussi suis-je persuadé que le moment n'est pas éloigné, où le gouvernement français, reconnaissant l'excédant de la production sur la consommation, accordera la libre exportation des soies grèges du royaume : je suis même surpris qu'il n'ait pas déjà pris cette résolution que je considère être aussi salutaire à son commerce qu'à son agriculture; résolution qui ne saurait porter aucune atteinte à son industrie manufacturière trop avancée pour craindre toute concurrence. Une telle mesure aurait pour but de centraliser en France le commerce des soies, qui, aujourd'hui, se disséminent, depuis leurs différentes origines sur les principaux marchés européens (1).

Le fileur italien en expédiant ses soies en France, est obligé de les mettre à l'entrepôt, où la vente s'en

(1) J'apprends que le gouvernement français a supprimé le droit d'entrée sur les soies grèges étrangères. Voilà sans doute un acheminement à un système plus large. Je n'ignore pas qu'on ne peut brusquer un changement absolu; c'est-à-dire qu'on ne saurait passer, sans inconvénient, d'un état prohibitif à une liberté de commerce sans restriction; mais au moins me sera-t-il permis d'entrevoir, dans cette mesure du gouvernement français, la prochaine exportation des soies indigènes avec un droit modéré.

opère avec difficulté par la surveillance importune de la douane. Cet obstacle, et les erreurs qui peuvent naître des formalités à remplir, sont bien de nature à le dégoûter; aussi voit-on prendre aux soies italiennes la direction de l'Allemagne, de la Suisse, de la Russie et surtout des marchés de Londres et de Liverpool; et cela au détriment du fileur, qui met ainsi sa propriété sous l'influence d'une seule et même consommation, par l'impossibilité de l'en soustraire en raison des frais très-considérables de déplacement. Je reconnais donc la nécessité d'un point central, dégagé de toutes les entraves d'un fisc mal entendu, et ce point central c'est Lyon.

Après avoir tracé le tableau de l'industrie napolitaine dans ses rapports les plus étendus et les plus importans, puisque la laine, le coton et la soie embrassent à la fois les principes fondamentaux de la prospérité agricole et manufacturière, je vais parler de quelques branches secondaires qui, par leur développement, contribuent aussi à soustraire le pays à la dépendance étrangère.

On a déjà vu que les mesures financières adoptées par notre gouvernement, attiraient à Naples des fabricans étrangers, qui semblent y apporter ce qu'il

y a de trop chez eux. Le débordement de l'industrie en France, en Allemagne, en Angleterre et en Suisse devait refluer sur le royaume de Naples, comme il reflue sur l'Amérique et sur tous les pays dont l'administration protectrice assure des garanties au travail et des encouragemens aux talens. Quoique chaque peuple ait ses prérogatives particulières, provenant de la nature du sol qu'il habite, du climat, ou de sa position topographique, il en est qui, par une impulsion et une énergie qu'ils ne doivent souvent qu'à la nécessité et à des circonstances extraordinaires, se trouvent placés de manière à tout envahir sur la terre; mais moins, cependant, par des exploits guerriers, que par une influence morale et politique, qui offre bien plus de stabilité et qui est plus redoutable encore. Cependant, comme tout dans le monde tend à se mettre en équilibre, une telle anomalie ne peut avoir qu'une existence éphémère : les peuples, accusés d'indolence, sortent tôt ou tard de l'état d'apathie dans lequel ils étaient plongés; ils rougissent de leur position, et on les voit revendiquer des droits qu'ils avaient lâchement abandonnés.

TANNERIE.

Parmi les étrangers qui sont venus pour vivifier l'industrie napolitaine, on remarque plusieurs tanneurs français. Ces fabricans ont fondé des établissemens à Castellamare, près de Naples, à Tropea en Calabre, à Messine et à Palerme. Sous l'égide d'un droit d'entrée de vingt ducats par cantare, dont sont frappés les cuirs étrangers, ils fournissent environ six à huit mille balles de cuirs par an, qui ne le cèdent en rien, pour la qualité, aux plus beaux cuirs de France, de la Suisse et de l'Allemagne. S'il y a encore quelques différences, on ne peut l'attribuer qu'à la qualité des écorces et des peaux en poil de Naples, moins estimées que celles des susdits pays.

On peut, comme pour les tissus de cotons, se rendre compte des progrès des tanneries napolitaines par l'importation des cuirs en poil, dont la quantité a décuplé depuis six ans. Déjà les cuirs tannés de France pour semelles, sont repoussés du royaume; et, comme on ne tue à Naples que fort peu de veaux, ce n'est qu'au manque de peaux de cette dimension que nous devons l'admission des veaux tannés de la France et

de la Bavière; mais, ceux-ci, recevant à Naples leur dernière préparation, excluent, à leur tour les veaux corroyés et cirés étrangers, grevés d'un droit de trente-six ducats par cantare.

Les Portugais et les Toscans, qui tannent plus économiquement que les Français et les Allemands, peuvent encore soutenir la concurrence napolitaine; mais la marche rapide de nos fabriques finira par nous faire repousser les cuirs étrangers de toutes les origines. Ce but sera définitivement rempli lorsque les nouveaux procédés, qui avaient été constamment ignorés ou méprisés par les fabricans régnicoles, se seront généralisés, et qu'on ne verra plus aucune trace de la vieille routine manufacturière.

Plusieurs tanneurs napolitains, et particulièrement ceux de S.te Marie de Capoue, font encore usage dans leur préparation de la feuille de myrte. Cet ingrédient, quoiqu'ayant beaucoup de force, ne procure qu'un cuir spongieux et d'une teinte verdâtre, inférieur, sous tous les rapports, aux cuirs tannés avec les écorces. La préparation de ces derniers est plus dispendieuse il est vrai, mais la compensation est telle à la vente, que nos anciens tanneurs, à moins qu'ils ne veuillent se ruiner, se trouveront dans la nécessité absolue de changer le système de leur fabrication. Ce changement leur coûtera d'autant moins

que le Napolitain, comme tous les peuples du midi, est naturellement porté à l'imitation: doué d'une imagination vive et brûlante, il a trop de mobilité pour descendre dans les profondeurs de la méditation concentrée des peuples du nord. La nature, qui entoure le Napolitain, est si belle et si variée, que la pensée de ce peuple se reporte constamment sur les objets extérieurs, absorbe en quelque sorte toutes ses facultés méditatives, et le rend par là plus imitateur qu'inventeur.

GANTERIE.

Une de nos branches d'industrie qui n'est pas d'un intérêt bien relevé, mais dont les progrès étonnans méritent une attention particulière, c'est la ganterie.

Les droits presque prohibitifs dont furent frappés les gants étrangers, donnèrent une telle impulsion à cette fabrication, que, dans fort peu de temps, le royaume de Naples put se suffire à lui-même. Les gants de Grenoble, qui se vendaient autrefois à Naples cinquante grains la paire, sont remplacés aujourd'hui par des gants napolitains, dont le prix est d'environ dix-huit grains au détail.

Les premiers fabricans, ayant réalisé des fortunes considérables, les fabriques se multiplièrent au point d'excéder les besoins du pays et d'obliger les gantiers napolitains à se créer des débouchés à l'extérieur. En effet, des expéditions eurent lieu pour les Etats-Romains, la Toscane et le nord de l'Italie. L'heureux résultat de ces expéditions encouragea nos industriels, qui poussèrent leurs envois jusqu'en Allemagne, en Russie et dans les États-Unis de l'Amérique.

Après avoir écouté avec sa sollicitude ordinaire des

réclamations, justifiées par d'heureux succès, le gouvernement doubla le droit de sortie sur les peaux en poil, en le portant à dix ducats par cantare. Ce droit, perçu sur le poids, atteignit essentiellement les peaux de moutons et celles de gros agneaux, qui sont presque les seules espèces de peaux qui se consomment à Naples, où la fabrique travaille peu dans le fin. Les petites peaux d'agneaux et de chevreaux, s'exportent en France et en Angleterre, à un prix que la surtaxe n'a pas empêché de hausser : ceci prouve évidemment l'avantage qu'ont les gantiers napolitains sur ceux de l'étranger, qui emploient des peaux beaucoup plus chères que les premiers, puisqu'il faut ajouter aux frais d'achat et de transport des peaux grèges le droit, dont j'ai fait mention plus haut, et qu'on peut évaluer à vingt-cinq pour cent.

Voilà donc le royaume de Naples, de pays consommateur d'un article de manufacture étrangère, devenu lui-même producteur de cet article à un prix moindre que celui auquel peuvent fabriquer les pays qui le fournissaient autrefois. Ce changement qui s'est opéré en peu d'années, tient du merveilleux et donne la mesure de ce que l'homme est capable de faire lorsque les circonstances lui en inspirent la volonté.

CHAPELLERIE.

La chapellerie, ainsi que toutes les autres branches d'industrie, végétait naguères entre les mains de gens qui n'étaient mus par aucun principe de perfectionnement.

Cet état d'inertie était la conséquence naturelle d'un système en opposition directe à toute idée de développement industriel; mais nous touchions à l'époque, où le génie manufacturier devait réveiller l'énergie de nos fabricans, et porter dans toutes les ramifications de l'industrie la sève nourricière de la production.

La chapellerie napolitaine, appuyée par le tarif, a fait de tels progrès, que je n'hésite pas à la placer, sous ce rapport, dans la catégorie de la ganterie, excepté, seulement, qu'elle ne trouve pas encore, comme cette dernière, des débouchés hors du royaume. Les chapeliers napolitains, qui travaillent solidement et avec goût, fournissent, à raison de trois ducats, des chapeaux que le consommateur napolitain payait autrefois six ducats aux fabricans lyonais; aussi nos industriels rendent-ils en quelque sorte illusoire le droit dont sont grevés les chapeaux étrangers à leur entrée dans le royaume.

C'est une prohibition réelle et sans contredit la plus sûre que celle qui résulte du bon marché et de la perfection. C'est le genre de prohibition que l'Angleterre oppose aujourd'hui à ses rivaux ; mais il n'en est pas moins vrai qu'avant d'arriver là l'Angleterre a dû passer par la filière des droits prohibitifs ; et il n'est point douteux que sans l'esprit de ses lois douanières, jamais elle n'eût atteint le degré de supériorité qui la met dans le cas, sous beaucoup de rapports, de ne craindre aucune concurrence étrangère.

Il existe à Naples depuis quelques années une fabrique de chapeaux de paille à l'instar de celle de Florence ; fabrique qui, pour la préparation de la paille, le tissu et l'élégance de la forme des chapeaux, enfin pour le goût qui préside à ses travaux, a fait preuve d'une rare intelligence : elle doit malheureusement lutter contre les fabriques de la Toscane, où cette industrie, toute nationale, est infiniment moins coûteuse qu'à Naples. Cependant la fabrique napolitaine se tire d'affaire, en ce que protégée par le droit d'entrée d'un ducat par chapeau, elle s'est appliquée à fournir, à la consommation générale, des chapeaux qui remplacent ceux de Florence de qualité ordinaire, dont le bas prix ne peut supporter le droit.

PAPETERIE.

Il y a une vingtaine d'années que le royaume de Naples était tributaire presque absolu de la France, de la Toscane, et de Gênes pour la majeure partie du papier nécessaire à sa consommation ; et cela malgré qu'il possédât des matières premières excellentes et qu'il offrît une foule de locaux très-convenables pour la confection de cet article important. On ne voyait pas sans surprise et sans douleur l'art de la papeterie dans un pareil abandon. En effet, comment concevoir que le royaume de Naples dût recevoir, avec de grands sacrifices, d'une main étrangère, ce qui lui était si facile de se procurer à peu de frais. Aussi une telle position ne pouvait-elle être que passagère ; l'élan que venait de prendre l'industrie napolitaine, en se généralisant, devait sortir la papeterie du néant dans lequel elle était plongée.

M.r Béranger fut le premier qui, en 1812, établit une papeterie, à la hollandaise, sur le Fibreno, dans les environs de Sora; et ce fut en 1813 qu'on fabriqua dans le royaume la première feuille de papier vélin. L'émulation commença à naître parmi les fabricans,

mais ce ressort se trouvait en quelque sorte comprimé par une concurrence à laquelle la production nationale n'opposait encore qu'une faible barrière. Le gouvernement aux regards duquel rien n'échappe, avait déjà aperçu le degré de perfection que nos industriels se montraient capables d'atteindre: il comprit qu'il ne leur fallait qu'un appui, et ces industriels le trouvèrent dans le droit considérable dont furent grevés les papiers étrangers à leur entrée dans le royaume. C'est de cette mesure financière que date le développement prodigieux des papeteries napolitaines. Le courage des fabricans se ranima par la perspective d'un résultat qui, jusqu'alors, avait constamment trahi leurs espérances et leurs efforts; beaucoup de papeteries perfectionnèrent leurs travaux, et l'on vit s'élever, comme par enchantement, une foule de fabriques aux procédés nouveaux, et, entr'autres, une papeterie à l'anglaise, dont les ingénieuses machines fournissent des papiers, dits sans fin, qui rivalisent avec tout ce que la France et l'Italie peuvent offrir de plus parfait.

Les papeteries qui méritent d'être citées, sont celles de M.r Lefebvre, situées sur le Fibreno: la première à *Santa Maria delle Forme*, * près Isola,

* C'est dans ce local, jadis Couvent des Carmélites, que M. Béranger établit sa papeterie en 1812.

et la seconde à *Carnello* * près de Sora ; celles de Picinisco et de S. Elie. Ces papeteries ont déployé d'autant plus d'énergie qu'elles avaient à lutter contre des habitudes et des préjugés nationaux. Il fallait former des ouvriers, qui se roidissaient sans cesse contre ce qui était pour eux de pénibles innovations. On sait aussi que là où il n'y a point d'industrie il n'y a point de mécaniciens : nos fabricans se virent donc contraints, de tirer leurs machines de la France et de l'Angleterre ; et, pour mettre ces machines sur pied et leur imprimer le mouvement, ils furent obligés d'appeler à grands frais des architectes *hydrauliques* étrangers. Voilà les obstacles que nos industriels avaient à surmonter et qu'ils surmontèrent avec un courage et une persévérance admirables.

Les ouvriers principaux n'étaient d'abord que des étrangers, mais ils ont fini par trouver des émules dans les nationaux. Plusieurs pièces de mécanique ont été refaites à Naples d'une manière fort coûteuse,

* Il y avait à Carnello deux établissemens qui appartenaient au gouvernement. Le premier était une foulerie pour les draps. Cet établissement est devenu la propriété de M. Zino, où il a monté une belle fabrique de draps d'après le meilleur système de machines. Il existait dans l'autre une papeterie à maillets ; M. Lefebvre ayant fait l'acquisition de ce local, y a établi la surprenante machine à papier sans fin, dont j'ai déjà fait mention, et pour laquelle le gouvernement lui a accordé un privilége.

Digitized by Google

il est vrai, mais on a l'espoir assez fondé d'une amélioration prochaine dans cet art précieux, dont les progrès auront cependant pour bornes l'insuffisance de l'emploi des machines dans un pays dont les travaux ne peuvent excéder les besoins de sa propre consommation. Quoiqu'il en soit, tout indique dans la papeterie et dans tout ce qui s'y rattache, un perfectionnement qui, préconisé d'avance il y a quelques années, n'aurait été considéré, j'en suis sûr, que comme un rêve de l'imagination. Il m'est cependant pénible de convenir qu'il existe encore des fabricans que l'émulation ne saurait atteindre: esclaves de leurs erreurs et de la plus inconcevable insouciance, ils persistent dans la pratique des vieux procédés; mais, trouvant leur châtiment dans les succès mêmes de leurs compétiteurs, ils se verront contraints d'abandonner honteusement une lutte que leur apathie rend inégale.

La papeterie toutefois se trouverait encouragée d'avantage si de certaines matières premières, indispensables dans la confection du papier, étaient moins chères à Naples; mais l'esprit du tarif s'y oppose. Le financier qui, dans le principe, dut protéger presque indistinctement toutes les branches d'industrie, ne pouvait pas, par une partialité dont rien encore ne justifiait, favoriser l'une au détriment de l'autre : aussi en est-il résulté que plusieurs ar-

ticles chimiques, tels que l'acide muriatique, se trouvent fortement taxés et que d'autres, sans doute par erreur, sont classés dans la catégorie des produits médicinaux. Ceci ne serait point un inconvénient si les fabriques napolitaines donnaient des produits chimiques équivalant ceux employés par les papeteries étrangères; mais, bien que ces fabriques aient fait des progrès, elles sont encore éloignées du but désiré en ce qu'elles ne peuvent soustraire le fabricant de papier napolitain à l'obligation d'employer des produits chimiques étrangers. Dans une telle conjoncture l'équité de la loi semblerait requérir une rectification en harmonie avec les convenances de la branche d'industrie dont le résultat est reconnu pour être le plus avantageux au pays.

L'inconvénient que je viens de signaler est, j'en conviens, en grande partie compensé par la modicité du coût de la matière première, la plus essentielle dans la fabrication du papier; (on comprend que je veux parler des chiffons). En effet c'était autrefois un objet qu'on pouvait considérer, dans les articles d'exportation secondaires, comme un des plus importans du royaume. L'Angleterre, la Hollande, la France et l'Italie consommaient les chiffons des Deux-Siciles avec tant d'avantage que le droit de sortie de 8 ducats par cantare, dont ils sont grevés aujourd'hui, à leur sortie du

royaume, ne paraît plus suffisant pour détruire la convenance que ces pays trouvent encore à tirer des chiffons du royaume de Naples. Nos fabricans ont donc en leur faveur, outre la garantie du droit de seize ducats par cantare, sur le papier étranger, l'avantage de posséder une matière première qui, malgré les frais énormes auxquels elle est assujétie, est recherchée par ceux des pays dont ils avaient le plus à redouter la concurrence.

Je me résume en disant que je trouve le plus beau témoignage de la situation florissante de nos papeteries, et des espérances qu'elles permettent de concevoir pour l'avenir, dans l'association de Mons.r Didot de Paris, avec Mons.r Lefebvre, successeur de M.r Béranger, et aujourd'hui propriétaire des papeteries de *Santa Maria delle Forme* et de *Carnello*. Après avoir apprécié le degré de perfection déjà obtenu et les garanties accordées par le gouvernement, ce célèbre typographe n'hésita pas d'unir ses intérêts à ceux de Mons.r Lefebvre, et cela pendant que le premier méditait des changemens et des améliorations dans le système de fabrication, qui, mis en pratique, ont eu les plus heureux effets dans leur exécution, puisque c'est à Mons.r Didot que le pays est redevable de la belle papeterie du Carnello, dirigée par M. Esprit Martin fils, d'après les procédés à l'anglaise dont j'ai déjà fait mention.

IMPRIMERIE.

En parlant de la papeterie je ne puis passer l'imprimerie sous silence: ces deux branches ont entre elles trop d'affinité pour ne pas marcher de front et nous offrir en quelque sorte les mêmes perfectionnemens. Autrefois les éditions napolitaines étaient rebutées, d'une part, à cause de la mauvaise qualité du papier, et de l'autre, par le prix excessif qui résultait de la cherté du papier étranger. On comprend que, dans une telle position, l'art de l'imprimerie tendait à péricliter de plus en plus dans le royaume ; en effet, on n'y comptait que quelques établissemens indignes d'un pays qui occupe un rang si élevé dans le monde littéraire, et, où jadis l'imprimerie brillait dans tout son éclat; car, si l'on en excepte le goût du temps, on ne peut qu'admirer les éditions des Desimone, des Raimondi et des Manfredi, typographes distingués du siècle dernier (1).

(1) L'Italie, cette mère des beaux-arts, des sciences et de tous les genres d'illustration, fatiguée sans doute de sa marche orgueilleuse parut réagir sur elle-même. Les nations voisines, fières de leurs succès, ne tardèrent pas à secouer le joug d'une pénible reconnaissance : mais comment s'acquitter d'une dette qui est gravée en caractères indélébiles dans les annales de leur civilisation ? . . . comment publier les sublimes inspirations de la divine Italie, de cette terre classi-

Grâces aux progrès des nos papeteries et au droit d'entrée auquel les livres étrangers furent soumis à l'époque où les produits des papeteries nationales, s'étaient visiblement améliorés, l'imprimerie a pris un tel essor que plusieurs de nos établissemens rivalisent avec les plus renommés de l'Europe: dans ce nombre je citerai l'imprimerie royale ; celle du Fibreno, connue autrefois sous le nom de l'imprimerie française de MM. C.e Lefebvre et C.e ; l'imprimerie de MM. les frères Trani; la typographie de la guerre, et celle de MM. Marotta et Vanspandoch.

Il existe encore plusieurs imprimeries qui, marchant sur les traces de celles que je viens de nommer, prouvent que l'impulsion est donnée et que l'émulation est devenue générale.

J'en puis dire autant de la fonderie de caractères, dont il y a déjà trois établissemens assez importans à Naples; ils fournissent nos imprimeries, qui ne tirent plus de la France que certains caractères particuliers; tels que le gothique, les caractères d'écritures et ceux pour affiches.

---

que, où l'on voit souvent le génie, comme une plante indigène, éclore de lui-même sans appui, sans culture et s'élever aux plus hautes conceptions?

Je m'égare peut-être, mais mon cœur avait besoin de cet épanchement: j'étais impatient de rendre hommage à la vérité, et de payer un tribut d'admiration à un pays que j'habite depuis si long-temps et que je considère comme une seconde patrie.

VERRERIE.

Il y a peu d'années que la verrerie napolitaine ne fournissait que des Dame-Jeannes et autres bouteilles informes et de mauvais goût; aujourd'hui les glaces de Venise, et de la Bohème trouvent des équivalens dans les produits nationaux; et, notamment, dans ceux du bel établissement de Pausilippe, appartenant à MM. les Princes de Gerace, et de Butera, au chevalier de Piccolellis et au commandeur Girardi.

Ce n'est pas sans de grands sacrifices que cet établissement a atteint le degré de prospérité où il est maintenant parvenu. L'augmentation du droit sur la verrerie étrangère, promulguée quelque temps avant sa mise en vigueur, attira dans le royaume une quantité énorme de cristaux; quantité suffisante pour deux ou trois ans de consommation, et telle à entraver la consommation des produits nationaux et à s'opposer au développement immédiat de nos fabriques naissantes; mais, sûrs de la protection du gouvernement, les entrepreneurs de l'établissement de Pausilippe, loin de se décourager, redoublèrent d'ardeur et de zèle. Leur persévérance, soutenue par

des moyens suffisans, ne tarda pas à être couronnée par le plus heureux succès. Des manchoniers intelligens furent appelés de l'étranger ; et bientôt de nombreux changemens eurent lieu dans le système de fabrication. Tous les moyens économiques dans la confection du verre furent mis en pratique, d'après les théories des nations reconnues pour tenir le premier rang dans ce genre d'industrie. Malheureusement le fabricant étranger conserve encore un avantage sur le napolitain, par l'emploi qu'il fait du charbon de terre, dont ce dernier est dépourvu. La nécessité de faire usage d'un combustible aussi coûteux que le bois, est sans doute un obstacle à la prospérité de nos verreries ; mais il faut espérer qu'on parviendra à exploiter quelques mines de charbon de terre dans le royaume ; objet qui occupe déjà, depuis quelque temps, l'attention de nos minéralogistes.

Son excellence le lieutenant-général, Marquis Nunziante, à fait faire des fouilles en Calabre, qui promettent un bon résultat. Ce général, protecteur zélé de l'industrie nationale, est lui-même à la tête de plusieurs établissemens fort utiles au pays. C'est à Mons. le Marquis Nunziante qu'appartient la fabrique des aluns pour la consommation générale du royaume. Cette fabrique, dirigée avec intelli-

gence et économie ne peut que s'étendre et prospérer, sous l'influence de la marche progressive de toutes nos branches d'industrie.

Les seules matières que les fabricans de verre napolitains doivent tirer du dehors, ce sont les terres réfractaires et le sel natron. Les premières leurs sont fournies par le midi de la France, et le sel natron par l'Égypte et les côtes de Barbarie; quant aux terres réfractaires, on a l'espoir de les extraire des flancs de quelques montagnes de granit, qui font partie de la chaîne des Appennins, qui traverse le royaume de Naples.

Au résumé, nos fabricans ne sont réellement tributaires de l'étranger, que pour les manchoniers; mais plusieurs de ces ouvriers qui, jaloux de leur état, n'ont jamais voulu former d'élèves dans les nationaux, s'étant mariés à Naples, leurs enfans, en dépit d'eux-mêmes, deviendront manchoniers napolitains.

Comme je l'ai déjà fait observer, le gouvernement ne borne pas sa protection aux mesures générales qu'il a cru convenable d'adopter; on le voit aussi encourager par tous les moyens possibles le fabricant qui a su s'en rendre digne: c'est ainsi qu'il a enjoint à tous les établissemens publics de faire usage des produits de la fabrique de Pausilippe. C'est elle qui

a déjà fourni les vitres nécessaires au bel edifice de Saint-Jacques, appelé palais des finances (1).

On remarque aussi plusieurs autres fabriques qui, sans être aussi importantes que celle de Pausilippe, n'en méritent pas moins nos éloges, tant pour l'adoption des nouveaux procédés, que pour le goût qui préside à la fabrication des articles dont elles s'occupent : on y reconnaît, comme dans les autres branches de l'industrie napolitaine, l'effet du puissant mobile de l'émulation; conséquence des lois tutélaires dont j'ai déjà souvent fait mention et qu'on peut considérer comme l'origine du développement de toutes les fabriques du royaume.

---

(1) Les administrations et toutes les banques se trouvant placées à de grandes distances les unes des autres, il n'y avait pas ce point central de communications si nécessaire pour la régularité et la promptitude des opérations administratives. En outre les particuliers, qui avaient des affaires urgentes à dépêcher dans les différens ministères, se voyaient singulièrement entravés dans leurs démarches et obligés de perdre un temps précieux. Or, pour obvier à de si graves inconvéniens, on pensa à réunir tous les ministères et leurs dépendances dans un même local. L'érection du palais des finances fut proposée par feu le chevalier de Medici, président du conseil des ministres, et à la place qu'occupaient de vieilles masures, on vit s'élever en peu de temps, sur les plans de l'architecte Gas, un édifice imposant, dont les nombreux magasins, distribués vers la base avec autant d'élégance que d'économie, surtout ceux de Tolède, représentent une rente capable de compenser en grande partie celle du capital déboursé pour la bâtisse. Bien qu'en parlant de la prospérité

PRODUITS.

L'agriculture-pratique, qui est dans tous les pays le partage de la partie la moins instruite des hommes, ou de ceux qui sont le plus attachés aux anciennes habitudes, ne saurait marcher aussi rapidement que l'industrie manufacturière ; et cela d'autant plus que cette dernière peut recevoir une garantie spéciale et même illimitée par une surtaxe ou une prohibition des produits étrangers proportionnée à ses progrès. Aussitôt que les productions territoriales d'un pays quelconque ont été dégrevées de tout droit de sortie, et qu'il a été institué des primes, on ne peut aller outre : c'est au particulier à tirer parti de sa position, soit en améliorant son système de culture, soit en mettant en pratique les moyens dont le résultat est de produire beaucoup et économiquement. Il s'agit d'adopter le principe qui, dans presque tous les genres d'industrie, a placé l'Angleterre

manufacturière du royaume de Naples, on fasse l'apologie du chevalier de Medici, on aime, cependant, à citer particulièrement tout ce qui peut concourir à rendre plus précieuse la mémoire de l'homme d'état, qui a laissé de si grands et de si glorieux souvenirs.

au premier rang. Si les propriétaires de la Pouille en eussent apprécié l'importance, le commerce de leurs blés n'eût pas été en grande partie écrasé par la concurrence de celui de la mer noire : ils eussent pu concourir avantageusement avec les colons de l'Ukraine à l'approvisionnement des pays qui, aujourd'hui, n'ont plus guères recours au royaume de Naples que dans le cas extrême d'une mauvaise récolte.

On objecte souvent que l'impôt foncier est un obstacle à des améliorations dans le système agricole, en ce qu'il absorbe les moyens du propriétaire et paralyse ses efforts. Quant à moi, je considère l'impôt plutôt comme un principe d'émulation que comme une entrave aux progrès de l'agriculture, surtout dans un pays qui ne produit pas en proportion de ses moyens naturels. Je suis même persuadé que sans ce moteur, nos agriculteurs seraient encore plus arriérés qu'ils ne le sont maintenant. L'agriculteur napolitain doit être constamment stimulé par un besoin en rapport avec ses ressources ; sans quoi il resterait stationnaire, il reculerait peut-être et ne pourrait, en aucun cas, lutter contre des compétiteurs moins favorisés que lui.

La terre, quelque fertile qu'elle soit, a toujours besoin des soins de l'homme ; il ne saurait abuser de sa fécondité sans que cette terre ne finisse par ne

plus produire autant que celle qui, moins généreuse, est mieux cultivée. Il en est de la terre comme des individus: prenons pour exemple deux hommes dont l'un aura dix degrés de plus que l'autre dans la perfection de son organisation, mais l'éducation de ce dernier aura été de quinze degrés plus soignée; il est certain que c'est l'homme le moins bien organisé qui l'emportera.

C'est dans les pays où l'homme est obligé de tirer parti de tout, et où, conséquemment, les lumières ont fait le plus de progrès, qu'on a reconnu l'erreur de laisser les terres en jachères. Cette découverte, qui est une vérité pour bien des peuples, n'est pas même soupçonnée par le cultivateur napolitain: en attendant on sait qu'elle a déjà provoqué un changement total dans le système de culture; changement heureux, qui donne une supériorité incontestable aux peuples à qui la nécessité l'a fait adopter.

La quantité et le bon marché, est le but auquel tout producteur doit viser aujourd'hui. C'est d'abord la convenance dans les prix qui détermine la préférence à égalité de valeur; et même avec une différence au détriment de cette dernière, c'est le prix qui vaincra toujours; car, si l'on en excepte quelques classes privilégiées, il est évident que la généralité préfère le médiocre bon marché, à l'excellent qui est

cher. Cette réflexion s'applique aux produits fabriqués plutôt qu'à ceux de la terre qui, sous ces rapports, sont mieux répartis, puisque rien n'empêche qu'un terrain, que les soins de l'homme ont fertilisé, ne reçoive une semence choisie et ne donne des produits parfaits; et cela sans aucune augmentation de frais de culture.

On reprochera toujours avec justice aux colons de la Pouille d'avoir laissé abâtardir leurs blés, ou de n'avoir jamais cherché à les améliorer, par un classement sévère des qualités qui, au nombre de dix à douze, se trouvent toutes mélangées et représentées sous deux seules espèces, c'est-à-dire, le blé tendre, le blé dur. J'y ajouterai le blé *misto* ou mesquille; ce dernier est un mélange de blé tendre et de blé dur; qualité dégénérée, qui n'existe que pour perpétuer la honte du cultivateur. En Sicile, où l'agriculture a plus diminué qu'elle ne s'est détériorée, on distingue encore jusqu'à dix espèces de blés, presque toutes supérieures à celles de la partie du royaume en deçà du phare qu'on voit, avec étonnement, placée sur plusieurs marchés de la Méditerranée, au niveau des blés d'Odessa, et en Angleterre dans la catégorie des blés médiocres.

On parle de l'impôt foncier à Naples, on se plaint

de son élévation, tandis qu'il est reconnu que le royaume de Naples, quoique, par lui-même, un des plus fertiles de l'Europe, est un de ceux où l'individu est le moins taxé. Le Français paie le double d'impositions que le Napolitain, et cependant, ce dernier est mieux partagé que le Français. Qui peut mettre en doute que le sol du royaume de Naples, sous le rapport des ressources naturelles, ne soit plus riche que le sol de France ? Et, quant aux rapports commerciaux, ces deux pays sont pour ainsi dire placés sur la même ligne; les débouchés sont les mêmes; du moins ils l'ont été jusqu'à présent. Or, comme il n'y a point de distinction de prérogatives dans l'émission des produits de leurs manufactures et de leur sol respectif, je ne trouve de différence que dans la manière plus ou moins parfaite et économique de produire. Je dois donc conclure que, si le propriétaire napolitain se plaint, il ne doit en accuser que son indolence; et, dans ce cas, il n'a pas le droit de se plaindre. Bien loin de là, on doit reconnaître la nécessité d'un stimulant, et ce stimulant je ne le vois que dans le besoin que la taxe actuelle impose et dont on reconnaît déjà les effets; car, il faut en convenir, l'agriculture aujourd'hui n'est pas à Naples ce qu'elle était il y a 30 ans. Indépendamment des améliora-

tions dans le mode de produire, il est évident que le royaume de Naples a étendu sa culture et a multiplié le nombre de ses productions, ou du moins il a su remplacer celles d'un débouché devenu difficile et moins lucratif, par d'autres productions plus appréciées.

La seule chose que je réclame comme aussi profitable au fisc qu'aux propriétaires, c'est une révision du cadastre. Il est reconnu que beaucoup de terrains d'un faible rapport sont autant et même plus grevés que ceux d'un plus grand rapport. Une telle révision, confiée à des hommes probes et intelligens, rétablirait l'équilibre dans la perception de l'impôt foncier, le rendrait moins aggravant et en même temps plus productif.

Pendant que le gouvernement napolitain protégeait l'industrie manufacturière, par un changement de tarif en harmonie avec sa position financière, et que pour réprimer la contrebande, rendue plus attrayante par une élévation de droits, il installait une régie des douanes intéressée, il dégrevait presque tous les produits territoriaux à leur sortie du royaume. C'est ainsi que les laines, les jus de réglisse, les soies et une foule d'autres articles furent af-

franchis des droits dont ils furent frappés dans un temps où ils pouvaient les supporter. Le droit sur l'huile d'olive fut réduit à quatre ducats et quatre-vingts grains par navire étranger, et à trois ducats et vingt grains par navire napolitain. Ce droit eût même été entièrement supprimé si le gouvernement ne se fût convaincu que dans l'importance de la culture de ce produit, c'est le royaume de Naples qui a la priorité.

Le Levant, la Barbarie et l'Espagne donnent des huiles tous les trois et quatre ans; et, quelquefois, on a vu ces pays rester cinq à six ans, et même jusqu'à dix, sans rien produire. Quoique l'olive, même dans les pays les plus fertiles, soit un fruit biennal, Naples a toujours une récolte d'huile à offrir à l'étranger, parce qu'on a reconnu que pendant que la Pouille se repose, c'est la Calabre qui produit *et vice versa*. Or, dans les années sans récoltes des pays compétiteurs du royaume de Naples, la consommation devient tributaire absolue de ce dernier.

Voilà ce que le financier paraît avoir bien compris, lorsqu'il a laissé subsister un droit, qui pèse plus sur le consommateur que sur le propriétaire. Au surplus, le gouvernement, ainsi qu'on le verra plus tard, sut disposer utilement de ce droit.

Malgré la baisse que les huiles ont éprouvée de-

puis vingt ans, cette production n'en est pas moins restée la plus importante du royaume. On peut évaluer à environ deux cent mille salmes la quantité d'huile d'olive qu'il fournit annuellement à l'étranger. En calculant sur le prix commun de vingt-quatre ducats la salme, mise à bord, nous obtenons un résultat d'environ cinq millions. Ce résultat est considérable pour une seule production; aussi le blocus continental, en interceptant les communications maritimes, ou en les rendant fort coûteuses, porta-t-il un coup fatal aux propriétaires de la Pouille et de la Calabre, qui ne pouvaient obtenir, à cette époque, plus de dix à douze ducats pour la salme de leurs huiles: ces prix ne couvrant pas leurs frais, ils abandonnaient les olives sur l'arbre ou les donnaient pour nourriture aux animaux immondes.

Pendant que les huiles d'olive étaient ainsi dépréciées à l'origine, elles montaient à la consommation à un prix tellement élevé qu'il frappa l'esprit investigateur de l'homme. Tous les corps gras furent mis à contribution, et l'on vit surgir, en peu de temps, une foule de substituts. On parvint à trouver une huile abondante et de bonne qualité dans diverses semences, et particulièrement dans

celle du colzat et du pavot. Ces plantes oléagineuses ne tardèrent pas à couvrir les champs de la Flandre, des rives du Rhin, de l'Angleterre, d'une partie de l'Allemagne ; et le gaz, presque simultanément, vint éclairer les rues de Londres.

Voilà les subrogés que le blocus continental opposa à la production napolitaine et aux huiles d'olive de toutes les origines, dont les prix ne se seraient jamais relevés, si la consommation générale ne se fût accrue presqu'en raison directe de l'importance de la production.

La moyenne des prix de l'huile d'olive était à Naples, il y a trente ans, de vingt-cinq ducats par salme, aujourd'hui elle n'est que de dix-huit ducats, prix du premier coût, c'est-à-dire pour l'huile, dégagée de tous frais d'exportation, existant dans les divers *caricators* du royaume.

On voit par toutes ces révolutions commerciales et politiques, les puissans effets de la nécessité. On voit combien de choses seraient encore cachées à l'homme si ce mobile ne les lui eût fait connaître. C'est encore la nécessité qui, pour suppléer au déficit qui résultait, pour le royaume de Naples, de la non exportation de ses huiles, fit qu'on propagea la culture du coton, dont j'ai parlé au commencement de cet ouvrage; c'est elle enfin qui trouva du

sucre dans la châtaigne, dans la betterave et du café dans la chicorée, et qui aurait fini par nous faire oublier les produits de l'autre hémisphère, si l'état forcé qui en interdisait l'entrée sur le continent d'Europe, eût duré.

Les huiles du royaume de Naples sont produites par la Pouille, depuis Bari jusqu'au cap de Leuca, en y comprenant les terres qui versent leurs produits à Tarante. Par la Calabre, depuis Rossano, dans le golfe de Tarante, jusqu'à Gioja. Tout le littoral, depuis ce dernier *caricator*, jusqu'à Gaète, fournit aussi des huiles. Les Abruzzes et la Terre de Labour ont des oliviers; mais c'est la Pouille et la Calabre qui produisent le plus de ce liquide. Gallipoli en Pouille, dans la Province de Lecce, et Gioja en Calabre, en sont les principaux *caricators*.

Gallipoli fournit l'Angleterre, le nord et la Hollande, parce que c'est à Gallipoli où l'huile se clarifie le mieux, en raison du degré de chaleur des citernes, qui sont taillées dans le roc. C'est Gallipoli enfin qui fournit tous les pays dont la consommation requiert des huiles parfaitement épurées. Ces liquides devant faire de long trajets par mer, il fallait perfectionner la futaille, pour éviter un coulage ruineux; et, je puis dire que, sous ce rapport, la tonnellerie de Gallipoli ne connaît point de rivales :

elle est tellement parfaite que les cargaisons, dirigées sur S. Pétersbourg, dans le plus fort de l'été, y arrivent sans le moindre déchet extérieur, ni même d'imbibition, attendu que les futailles, avant d'être employées, sont soigneusement combugées d'eau de mer, qui a la faculté de resserrer les pores du bois de châtaignier.

Les *caricators* de Bari et de Monopoli fournissent à la consommation de la Haute-Italie et de l'Allemagne, par l'entremise de Venise et de Trieste. Ces marchés reçoivent aussi des huiles de Brindisi et d'Otrante; et enfin les *caricators* de Tarante, province de Lecce, de la Calabre orientale, dite Retromarina et de la Calabre occidentale, dont le principal est Gioja, approvisionnent Marseille. Ces derniers *caricators*, dépourvus de magasins propres à la clarification, ne donnent que des huiles brutes, mais qui sont très-appréciées par les fabricans de savons.

La Sicile fournit aussi des huiles; mais, comme celles de Tunis, elles sont trop légères pour être employées d'une manière absolue dans la fabrication du savon; elles servent de mélange, et ont conséquemment moins de valeur que les huiles de Naples, d'Espagne et du Levant.

En général on regrette que la manipulation des

huiles soit aussi arriérée dans le royaume de Naples, et surtout dans les provinces les plus productives, qui ne fournissent que des huiles pour les fabriques. Je dois cependant mentionner l'établissement à Bari de Mons. Ravanas, dont les résultats lucratifs détermineront, je l'espère, d'autres entreprises de ce genre.

Outre une qualité supérieure, Mons. Ravanas obtient un plus grand produit par une double pression des olives triturées. La fermentation des olives en grossit le volume, de là l'idée dominante dans le royaume qu'on tire davantage d'huile de l'olive fermentée; mais c'est une erreur: l'expérience a démontré que l'olive perd de son suc oléagineux lorsqu'elle se trouve dans un état de fermentation, comme elle rend moins aussi lorsqu'elle est trop fraîche. Pour éviter ces deux extrêmes on dépose les olives dans des locaux *ad hoc*, où il faut avoir soin de les remuer de temps en temps, jusqu'à ce que la pulpe, devenue plus molle et moins adhérente au noyau, soit d'une pression plus facile.

La double pression de Mons. Ravanas se fait à l'aide de la machine hydraulique, dont on connaît la puissance. Les presses de la Pouille et de la Calabre sont d'une construction tellement grossière qu'elles rappellent l'art mécanique du moyen âge. Aujour-

d'hui que l'homme a tout perfectionné, on est surpris d'une pareille négligence. Il en est malheureusement ainsi de presque toutes les pièces de mécanique et des instrumens aratoires mis en usage dans le royaume de Naples.

La culture de l'olivier exige aussi des soins que les propriétaires napolitains n'ont point. Je comprends que ces propriétaires ne sont pas obligés de prendre les mêmes soins que ceux de la rivière de Gênes et de la Provence, qui se trouvent moins favorisés par la nature du terrain, mais je ne crois pas cependant que ce soit une raison pour ne jamais tailler et fumer les arbres; opérations nécessaires, ainsi que celle du récépage d'un grand nombre de vieux oliviers, dont les racines, ossifiées par le temps, empêchent la sève de monter.

Le commerce des huiles, dans la province, est entre les mains de maisons respectables qui achètent cet article au détail, des différens propriétaires. L'huile, réunie en certaine quantité, se vend à Naples avec un bénéfice qui consiste en grande partie dans la différence qui existe entre la mesure d'achat au détail et celle de vente. Pour faciliter les transactions sur le marché de Naples avec la province,

on imagina de créer des ordres ou cédules, dont le représentatif existerait dans les *caricators* de la province. Ces ordres, qui circulent sur place, s'endossent sans responsabilité de la part des cédans intermédiaires, qui en reçoivent la contrevaleur en effectif. Il n'y a par là de responsables que les signatures du tireur et du tiré. Ce dernier est obligé de livrer l'huile à la présentation de l'ordre, ou de la tenir à la disposition du porteur jusqu'au dix novembre, pour les *caricators* de la Pouille, et jusqu'au trente et un décembre pour ceux de la Calabre. Si l'achat a eu lieu à livrer, c'est-à-dire, d'une année à l'autre, l'huile est ordinairement mise à la disposition de l'acheteur au premier mars. Cet achat se fait par le moyen d'un contrat, où le vendeur déclare qu'il délivrera l'ordre à la fin de Janvier, contre le paiement de l'huile qui, comme je viens de le dire, n'est disponible que le premier mars de chaque année.

Le paiement dans les achats à livrer précède, comme on le voit, de deux mois la livraison réelle de l'huile ; je dis réelle, car l'on considère l'ordre comme marchandise, vu qu'on ne peut citer presqu'aucun exemple que cet ordre n'ait eu son plein acquittement. Dans les achats d'huile disponible, le paiement précède aussi la livraison de l'huile, mais

alors il ne s'agit que de quelques jours, c'est-à-dire, du temps nécessaire pour faire parvenir l'ordre au *caricator*, où l'huile que cet ordre représente, doit être livrée.

Si cette branche du commerce de Naples était mieux connue de l'étranger, elle attirerait indubitablement de grands capitaux dans le royaume. En effet, est-il rien de plus séduisant et de plus commode que d'avoir un titre en portefeuille, représentant une partie d'huile, sans aucun souci de conservation et de déchet? Cette huile reste dans le *caricator* sous la sauvegarde et la responsabilité du vendeur qui, à la première réquisition du porteur de l'ordre, est obligé de livrer la quantité et la qualité d'huile spécifiées. La première année sans frais pour ce dernier; seulement, dans les années successives, s'il ne prend pas livraison de l'huile, il est obligé de payer vingt-cinq à trente grains par salme pour le magasinage et la rénovation de la responsabilité. L'acheteur peut donc, moyennant cette modique rétribution annuelle, prolonger son opération indéfiniment.

Ce que je viens d'exposer peut donner une idée des ressources de ce royaume sous le rapport agri-

cole. Il offre encore une foule de riches productions, qu'il serait trop long d'énumérer : la Sicile, à elle seule, en compte plus de soixante espèces différentes, qui contribuent à l'assortiment des nombreuses cargaisons qui partent annuellement du port de Messine, et des autres *caricators* de l'île pour l'Angleterre, la Hollande, Hambourg et la Russie.

D'après un tableau exact, extrait des registres des douanes, il résulte que les exportations des produits du royaume des Deux-Siciles s'élèvent à une somme annuelle de douze millions de ducats. Cette somme est sans doute importante; cependant elle ne formerait pas le tiers de ce que produirait le royaume si les soins de l'homme et les améliorations correspondaient à la fertilité du sol; mais, ordinairement, le terrain le moins fertile est celui qui est le mieux cultivé! Y a-t-il, en effet, un sol plus ingrat que celui de la Suisse? C'est pourtant là qu'on voit le laborieux cultivateur atteindre quelques pouces de terre jusque sur la sommité des rochers les plus escarpés, tandis que, dans le royaume de Naples, la vaste étendue d'un terrain précieux, renfermant les principes de la plus vigoureuse végétation, reste inculte! Le produit de la soie seulement dépasserait celui de tous les autres articles réunis : nous le voyons par ce que produit la Lombardie. Ainsi que

je l'ai dit à l'article soierie, ce pays exporte annuellement pour la valeur de seize millions de ducats. En comparant le climat, la nature et l'étendue du terrain des pays respectifs, le royaume de Naples devrait produire pour plus de trente millions de soie. Cette différence, qui existe entre le royaume de Naples et la Lombardie, est trop frappante pour ne pas fixer l'attention du gouvernement. Il ne s'agit point ici de l'érection d'une fabrique de tissus de laine ou de coton : il s'agit de se renfermer tout simplement dans le cercle de l'agriculture si naturelle à ce pays. Enfin il ne s'agit que de donner plus d'extension à la culture du mûrier, en encourageant les colons et en les instruisant par la voix des prédicateurs.

La Terre de Labour surtout, ce jardin délicieux, où l'air et l'eau sont d'une admirable pureté, pourrait produire en abondance les plus belles soies du monde. Cependant, on parcourt dans la Terre de Labour une étendue de terrain de plusieurs lieues où l'on ne rencontre que des peupliers. Cet arbre est sans doute utile sous de certains rapports, mais il ne peut être comparé au mûrier, nommé par Henri IV l'arbre de la Providence. Après trois ans, le cultivateur qui plante un mûrier, obtient déjà une compensation de ses peines ; il commence à recueil-

lir quelques rotolis de feuilles ; quantité quintuplée et décuplée dans les années suivantes.

Il est temps que le cultivateur napolitain sorte de sa léthargie ; il est temps qu'il apprenne que le royaume Lombard-Vénitien, le Piémont, la Toscane et les Etats-Romains se couvrent de mûriers ; que l'Espagne fournit chaque année une plus grande quantité de soie ; que le gouvernement russe a accordé des priviléges à une compagnie de capitalistes pour l'introduction en Georgie du mûrier et des filatures de soie, et qu'enfin la masse de soie que fournissent les Indes devient chaque année plus considérable. L'indolence des Turcs est une garantie contre la concurrence qui pourrait également s'accroître dans cette partie de l'Orient, mais en attendant les pays nommés plus haut font des pas de géans.

Il existe quelques riches productions que malheureusement l'on peut considérer comme perdues pour le royaume de Naples, vu qu'elles ne figurent plus au nombre des exportations. Je les considère comme perdues, parce qu'un pays quelconque ne doit pas seulement se borner à la quantité des productions nécessaires à sa consommation particuliè-

re. Ce n'est que dans les débouchés à l'extérieur qu'il peut trouver l'équivalent des produits dont il est lui-même tributaire absolu de l'étranger.

J'ai déjà parlé de la décadence du commerce des grains ; décadence que j'ai attribuée essentiellement à l'incurie des cultivateurs de la Pouille, qui n'ont jamais rien fait pour améliorer la culture de leurs champs. Maintenant j'en puis dire autant des vins, dont les exportations se bornent à quelques cargaisons, qui partent annuellement des ports de Messine et de Marsala pour l'Angleterre, le nord et le Brésil. La partie du royaume en deçà du phare, qui pourrait produire les vins du monde les plus exquis, s'est constamment décréditée dans ses exportations. On reproche aux vins napolitains de ne pouvoir tenir la mer et de se gâter en vieillissant : ce qui est un principe d'amélioration pour les vins de France et d'autres origines, en est un de détérioration pour ceux de Naples ! A quoi l'attribuer? si ce n'est à un système de culture des plus vicieux et à une manipulation plus vicieuse encore. Visitons les caves des riches propriétaires napolitains, et nous y trouverons des vins du pays, dont la qualité a souvent trompé plus d'un gourmet habitué aux vins de France les plus délicats. Or, s'il y a possibilité de bien faire, on doit conclure que

ce n'est que la volonté ou le savoir qui est en défaut.

Cet ouvrage n'étant qu'un aperçu rapide de la situation de l'industrie agricole et manufacturière du royaume de Naples, je n'oserais proposer des correctifs, dans lesquels je devrais craindre de me trouver trop au-dessous des savantes dissertations des habiles agronomes qui ont traité cette matière, et auxquels je ne puis que me référer.

MARINE.

Une grande partie des soies, des laines, des peaux, des chiffons, ainsi qu'on l'a remarqué, trouvent un débouché lucratif dans les fabriques nationales. Il est encore d'autres productions territoriales qui s'exportaient autrefois et qui, aujourd'hui, se consomment dans le pays. Je citerai particulièrement les bois de construction. La Calabre fournit en abondance toutes les dimensions de bois nécessaires à la construction des navires de guerre et de commerce. Le royaume, privé d'arbres de haute futaie, n'est tributaire de l'étranger que pour les grandes mâtures des navires de guerre qu'il tire de la Livonie. En attendant, cette abondance de bois de construction contribua beaucoup, avec l'appui du gouvernement, à relever la marine marchande napolitaine de l'état de dépérissement dans lequel elle était tombée pendant l'interruption des communications maritimes.

A l'heureuse époque de la libre navigation, les armateurs ruinés ne pouvaient construire de nouveaux navires : le gouvernement sentit la nécessité de les

aider et il leur accorda une franchise de douze ducats par tonneau, qui fut prélevée sur le droit du premier chargement que les navires, au-dessus de deux cents tonneaux, levaient dans le royaume. Tout en provoquant la construction d'un grand nombre de bâtimens, cette franchise facilita l'exportation de l'huile par la diminution des frets qui en fut la conséquence. Ce n'était cependant pas tout que d'avoir des navires, il fallait aussi les utiliser, et l'on ne pouvait atteindre ce but qu'en accordant des priviléges à la navigation : il fallait que le pavillon napolitain pût lutter avec ceux des puissances qui fréquentaient nos ports.

Il existait et il existe encore un traité avec l'Angleterre, la France et l'Espagne par lequel les marchandises, provenant du sol et des manufactures de ces pays, et également couverts de leur pavillon respectif, jouissent de la remise de 10 pour $\frac{0}{0}$ sur le droit dont ces marchandises se trouvent grevées à leur entrée dans le royaume. Le gouvernement napolitain accorda le même privilége à son pavillon, qui, par le fait, se trouva mieux partagé que ceux des puissances que je viens de nommer, puisqu'il peut charger des marchandises de quelque origine que ce soit; en outre, pour encourager les marins napolitains aux voyages de long cours, il fut décrété

que le premier voyage, au-delà de l'équateur, vaudrait à l'armateur une prime de trente pour cent, au lieu de dix, sur le droit des marchandises importées.

La marine napolitaine ainsi protégée ne tarda pas à se développer et à prendre rang dans la Méditerranée, on vit même flotter son pavillon dans les mers du nord et de l'autre hémisphère. Des voyages aussi heureux qu'accélérés établirent sa réputation, ou du moins détruisirent la prévention élevée contre elle, même sous le rapport de la moralité, tant il est vrai que la loyauté est fille du bien être, quand ce bien être est lui-même le fruit du travail.

En résumé je n'hésite pas à dire que la confiance qu'inspire aujourd'hui la marine napolitaine est telle, qu'à égalité de fret on lui accorde la préférence sur les autres, notamment pour la levée des huiles et des blés, vu que les capitaines napolitains sont les seuls qui s'obligent par contrat à la reddition de la mesure et du poids de ces denrées.

Après avoir ainsi examiné l'impulsion donnée à la marine marchande, je ne puis omettre de parler de la navigation à la vapeur : de cette précieuse

découverte, qui a, pour ainsi dire, brisé le trident de Neptune.

Dès 1817, à une époque où la France ne possédait aucun bâtiment à vapeur, et où ce mode de navigation n'était encore adopté en Angleterre que sur les fleuves et les golfes, on construisit à Naples le premier bâtiment à vapeur qui ait traversé la Méditerranée. Quelques défauts de construction, provenant de l'inexpérience des entrepreneurs étrangers qui la dirigèrent, firent échouer cette entreprise, toutefois après que le bâtiment, sous la conduite d'un pilote de la marine royale, eut visité les divers ports de Livourne, de Gênes et de Marseille. Ce premier assai suffit, cependant, pour faire connaître l'empressement de la nation à adopter ce nouveau mode de navigation. Des principaux capitalistes napolitains et siciliens ne craignirent pas d'y employer leurs capitaux; et, malgré la mauvaise réussite qui eut lieu en 1823, le prince de Butera et les négocians Vallin Routh et Valentine, firent construire en Ecosse et introduisirent à Naples un nouveau paquebot à vapeur qui, sous le nom de Royal-Ferdinand, a fait dès-lors le service entre la Sicile, Naples et la France. (1).

(1) On vient de lui adjoindre le superbe navire le François I.er.

On voit qu'aucune branche d'industrie, contribuant au bien être du royaume, n'a été négligée: toutes ont été l'objet de la constante sollicitude du gouvernement. Il est vrai qu'il reste encore beaucoup à faire, puisque le perfectionnement de nos nombreuses industries exige des changemens graduels en harmonie avec les progrès respectifs de chacune d'elles; mais il n'est point douteux que le tarif de 1834 ne sera plus le tarif de 1824. (1) On y apportera les modifications que nécessiteront les circonstances; modifications qui consolideront de plus en plus le système adopté et dont on a déjà vu les heureux effets. En un mot, nos industriels trouveront dans les mesures du gouvernement de nouvelles garanties pour l'avenir.

---

(1) Un moyen efficace d'opérer dans le tarif des changemens fructueux, serait de convoquer et de consulter les industriels les plus marquans du royaume. Sans obtempérer à des demandes, dictées par un intérêt personnel, on pourrait écouter et utiliser des observations qui, étant basées sur l'expérience des faits, devraient conduire nécessairement à un résultat positif et avantageux.

CONCLUSION.

L'abolition des droits féodaux et la division des propriétés, ont eu à Naples, comme en France, des résultats incalculables. Si les progrès dans les sciences agricoles et industrielles n'ont pas répondu entièrement à ce qu'on pouvait attendre d'un changement aussi prodigieux dans les fastes de la civilisation, c'est que l'époque trop rapprochée d'une telle régénération, n'a pas fourni le temps nécessaire pour enlever la rouille de plusieurs siècles : il est cependant positif que les revenus de l'État ont triplé; que la population du royaume s'est accrue d'un quart, et qu'une grande partie de cette population, notamment celle de la capitale, composée de gens qui erraient dans les rues comme des peuples nomades, n'ayant pour vêtement qu'un caleçon de toile, et pour lit qu'un banc de pierre ou une corbeille, a atteint un degré de civilisation, qui ne peut échapper au coup d'œil de tout observateur impartial.

Pendant que la grande industrie manufacturière se développait, celle de la capitale prenait aussi une nouvelle attitude. Les méchantes et sales boutiques de la rue de Tolède se transformèrent en élégans

magasins à l'instar de ceux de Paris. Les bijoutiers, tailleurs, cordonniers, chapeliers, ébénistes, tapissiers, se multiplièrent à l'infini; et une foule d'individus, qui n'eussent jamais été que des *lazzaroni*, exercent aujourd'hui des professions honorables et productives.

Le commerce s'est développé à Naples : le nombre des négocians s'est accru comme de un à quatre. Les bénéfices de chacun d'eux ne seront plus les mêmes ; mais qu'importe, s'il y a quatre personnes qui existent au lieu d'une qui prospère?

On sait que le commerce direct, en rapprochant les nations, répand les lumières et devient plus lucratif : or il n'est pas un droguiste napolitain qui ne soit informé, aujourd'hui, des mouvemens des marchés principaux de l'Europe, et qui ne connaisse, plus ou moins, l'importance des diverses productions de l'autre hémisphère. Le commissionnaire s'en trouve lésé, mais ses plaintes sont étouffées par le bien-être de ceux dont l'ignorance faisait autrefois ses dupes.

Disposé, par sa vocation, à sacrifier l'intérêt général à son intérêt particulier, le commissionnaire est principalement celui qui a réclamé le rétablissement de la *Scala-Franca*, de ce soi-disant port-franc, qui mettait constamment vis-à-vis du fabri-

cant national une masse de marchandises étrangères, à vil prix, et que jamais on ne réexportait; ou du moins, si l'on en a réexporté, ce n'a été qu'après un chomage de plusieurs années; et je sais que ces mêmes marchandises, expédiées à Livourne et à Gênes, ont dû souvent revenir mourir à Naples.

Depuis l'abolition de la *Scala-Franca*, le fabricant étranger a pu apprécier la consommation du royaume à sa juste valeur : n'étant plus séduit par l'espoir trompeur de la réexportation, il s'est modéré dans ses envois. Qu'en est-il résulté ? le fabricant napolitain a eu moins de concurrence, et les affaires de l'intérieur, comme celles du dehors, ont pris un cours plus régulier.

La réintégration du port-franc à Naples provoquerait la contrebande et ruinerait l'industrie nationale. La régie pourrait, il est vrai, parer à bien des inconvéniens; mais, en définitif, qu'y gagnerait le pays ? Un port-franc est illusoire, s'il n'est entouré de débouchés : il faut comme à Trieste, Livourne, Gênes et Marseille, qu'une certaine étendue de pays étranger lui offre une consommation importante. Marseille, Trieste et Gênes, outre leur propre consommation, approvisionnent l'Allemagne et la Suisse, et Livourne les Etats-Romains; mais

ce dernier port-franc est devenu aussi peu important que ses débouchés sont limités. Quant à Naples, située à l'extrémité de l'Italie, et dont le commerce ne peut être qu'un simple échange de ses produits contre ceux du dehors, un port-franc, selon moi, y serait non-seulement sans but utile, mais, ainsi que je l'ai déjà dit, il pourrait avoir des conséquences funestes, surtout si l'on y admettait les marchandises qui font l'objet d'une branche d'industrie dans le pays. Ce n'est pas que le royaume de Naples ne puisse un jour s'ouvrir des débouchés. La régénération des Grecs et des autres peuples de l'Orient prépare de nouvelles ressources au commerce napolitain; mais n'anticipons pas sur les évènemens; ne sacrifions pas le présent à un avenir incertain. Malheureusement il est dans la nature de l'homme de vouloir tout concentrer dans sa courte existence; il y circonscrit ses désirs, et les rêves de son imagination dépassent souvent le but qui ne sera réellement atteint que par les générations futures.

Le Napolitain s'identifie avec le crédit public, du moins ce nom cesse d'être idéal pour lui. Profitant de la répugnance de ce dernier pour une valeur

à laquelle il n'était point habitué, l'étranger fournit les capitaux nécessaires aux charges qui furent le résultat des évènemens de 1820. La dette publique napolitaine d'un million quatre cent mille ducats s'éleva à près de cinq millions, dont les trois-quarts sortaient annuellement du royaume; mais nous venons de voir les Napolitains profiter à leur tour de la terreur panique des capitalistes étrangers, et de la baisse de la rente pour en garnir leurs porte-feuilles. Certes, jamais circonstance plus favorable ne pouvait se présenter pour revendiquer ce qu'on avait conquis sur leur inexpérience en matière de finance.

Appréciant la position florissante du royaume d'après les progrès de l'industrie et le développement de l'agriculture, dont il résulte une diminution d'importations et un accroissement d'exportations; (1) voyant grossir le chiffre de la perception des droits indirects, par les mesures prises pour la répression de la contrebande; voyant enfin l'accord parfait

(1) La baisse du change appuie cette assertion. L'élévation permanente du change provoquait autrefois l'extraction des deniers effectifs, en échange des importations et pour le paiement de la rente napolitaine à l'étranger. Aujourd'hui, le change ne pourrait remonter que par l'effet du retour du numéraire dans le royaume.

qui règne entre le gouvernement et la nation, et l'éloignement bien prononcé de cette dernière pour tout ce qui peut tendre à un principe subversif du système actuellement en vigueur; système en harmonie avec la civilisation, les mœurs et les besoins du pays, le capitaliste napolitain n'a pas hésité de convertir ses fonds en rentes de Naples; et, c'est ainsi qu'il a nationalisé, aux bas prix de 85 à 60 une partie de cette rente, qui était flottante sur les marchés de la Hollande et de Paris.

Il est vrai qu'à cette époque tous les fonds publics étaient frappés de discrédit, mais on peut dire que le Napolitain, dans ce moment de crise, a mitigé la dépression d'une valeur, qui fut portée au pair, lorsque la situation financière du royaume offrait peut-être moins de garantie.

Naples aura maintenant voix au chapitre; il aura du poids dans la balance de l'opinion publique; et, désormais, son crédit ne dépendra plus entièrement du caprice, de la malvéillance ou de l'erreur de l'étranger.

Nous avons vu S. M. Ferdinand II. signaler son avènement au trône par des mesures, qui montrent une volonté bien prononcée d'améliorer la position financière du pays. L'économie, bien entendue, est une des plus solides garanties du crédit public;

car qu'elle est la fortune, quelle qu'elle soit, qui puisse résister au désordre et à la dilapidation ?

Le crédit public napolitain se consolide par l'empressement que met le gouvernement à remplir ses engagemens ; et je puis dire à cet égard, que jamais on n'a frappé deux fois à la porte du trésor pour l'encaissement du semestre, qui est payé avec une exactitude exemplaire.

Une administration sage et éclairée, dont le but est de faciliter les contribuables dans l'acquittement des charges qui leur sont imposées, inspire une juste confiance et consolide aussi le crédit public à Naples. Ce dernier offre enfin pour garanties réelles et positives, les moyens employés pour le dégrèvement de la dette, l'action exacte de ce dégrèvement et la richesse intrinsèque du pays.

En considérant le royaume de Naples non point tant pour ce qu'il est, que pour ce qu'il peut devenir, on trouvera dans sa dette publique un principe de prospérité. C'est un ressort qui tient sur le *qui-vive* tout administrateur mû par le sentiment de l'amour propre et qui veut le bien de son pays. C'est à la dette publique que l'industrie napolitaine est redevable des changemens apportés dans le tarif concernant les tissus et les autres articles de fabrication étrangère, et à l'installation de la régie des douanes,

qui en garantit la perception; car il fallait bien en s'assumant de nouvelles obligations, se créer de nouvelles ressources; ressources qui eussent été peut-être long-temps encore inaperçues, si le besoin n'en eût accéléré l'exploitation.

La dette publique, en se nationalisant, resserre les liens qui unissent les peuples à leur gouvernement; c'est un flambeau au milieu des ténèbres de l'ignorance. Le crédit public apprend aux nations à juger de leur véritable position, et les place dans l'utile nécessité de tirer parti de tous leurs moyens; c'est le crédit public qui les maintient dans une perpétuelle activité productive; qui leur ôte cette défiance et cette timidité qui compriment l'élan de toute idée élevée, et paralysent presque toujours dans leur exécution l'action bienfaisante des projets les plus généreux et les plus utiles.

Le possesseur de fonds publics, animé par son propre intérêt, consulte et pèse à chaque instant du jour les garanties que lui offre son pays; il en étudie la statistique, et il établit des comparaisons entre ceux des pays dont la dette rivalise avec celle qui l'intéresse. De là naît le perfectionnement dans les sciences exactes et industrielles, telles que la géographie, le commerce et l'économie politique. En parlant de cette dernière, je n'entends pas parler de

cette science qui, réduite en système, n'est que trop souvent une source de fausses applications, mais de cette science pratique, basée sur des faits qui nous conduisent toujours droit au but.

On dit vulgairement que la dette publique enlève des capitaux à l'industrie; c'est une erreur bien grave. Les capitaux représentés par un simple intérêt se multiplient à l'infini, et ces mêmes capitaux, versés d'abord entre les mains des gouvernemens, retournent bientôt aux masses qui les possédaient, et réciproquement. Une telle circulation centuple les forces motrices de la production. Ne le voyons-nous pas en Angleterre.... existe-t-il un pays plus obéré? tous les fonds nationaux s'y trouvent représentés par un intérêt réduit à 3 p.% ; intérêt que les revenus de l'état peuvent à peine couvrir! et cependant, tout est industrie, tout est vie et circulation en Angleterre. Il est vrai que cette circulation dépasse quelquefois les bornes de la modération: c'est un fleuve qui déborde, mais qui, en détruisant les moissons qui l'environnent, y laisse les germes féconds d'une nouvelle production.

FIN.